

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 juin 2016 portant ouverture d'un examen professionnel de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2016

NOR : INTE1615375A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 juin 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels visé à l'article 15 du décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels.

Il aura lieu selon les modalités suivantes :

1. Calendrier :

- épreuves écrites d'admissibilité : à partir du 1^{er} janvier 2017, en Ile-de-France, Corse et outre-mer ;
- épreuves orales d'admission : à partir du 1^{er} mai 2017.

2. Procédure d'inscription :

Peuvent faire acte de candidature les lieutenants de 1^{re} classe ayant, au 1^{er} janvier 2017, au moins atteint le 6^e échelon de leur grade et justifiant à cette date d'au moins de trois ans de services effectifs dans ce grade.

Les personnes qui souhaitent faire acte de candidature à ce concours doivent :

- soit procéder à leur préinscription sur le site du ministère de l'intérieur, à l'adresse suivante : www.interieur.gouv.fr, du 30 juin au 2 septembre 2016 minuit, heure de Paris. Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription prérempli, le signer et le compléter avec les pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au ministère de l'intérieur, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, direction des sapeurs-pompiers, sous-direction des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi, bureau des statuts et du management, place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08 ;
- soit adresser une demande de dossier de préinscription, accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour une lettre prioritaire (d'un poids de 20 g à 100g) et libellée à l'adresse du candidat (format A4 21 × 29,7 cm). Cette lettre sera transmise par courrier postal au ministère de l'intérieur (direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, sous-direction des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi, bureau des statuts et du management, place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08) au plus tard le 2 septembre 2016 (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers de candidature complets devront être retournés au plus tard le 9 septembre 2016, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier sera rejeté si la procédure décrite ci-dessus n'est pas respectée ou si le dossier est incomplet ou transmis hors délai.